

SAINT CYR ACCUEIL LOISIRS

L'ASSOCIATION SAINT-CYR-ACCUEIL LOISIRS (SCAL) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été déclarée à la Préfecture d'Indre et Loire le 2 juillet 2009.

Elle a pour objet :

1 – d'accueillir les personnes habitants Saint-Cyr-sur-Loire depuis plusieurs années, ainsi que les nouveaux arrivants, afin de les aider à réussir leur intégration rapide dans la ville.

2 – de proposer des activités, couvrant les domaines artistique, culturel, ludique, sportif et de bien-être, encadrées par des animateurs bénévoles.

3 – de proposer des conférences ouvertes à tout public portant sur des domaines culturels, artistiques, scientifiques, des soirées diaporama, la Journée de la Femme et des expositions d'œuvres ou d'objets d'art réalisés par les adhérents.

4 – L'association compte 815 adhérents. Son fonctionnement est assuré par plus d'une centaine de bénévoles.

**Siège social et lieu d'exercice de la majorité des activités situé au :
Manoir de la Tour 26, rue Victor Hugo – 37540 Saint Cyr sur Loire**



ADMINISTRATION

L'association est régie par un conseil d'administration de 15 membres maximum, renouvelés ou élus chaque année par tiers pour une durée de trois ans.

ORGANISATION

Accueil : Une vingtaine d'accueillantes vous reçoivent, du lundi au vendredi, le matin de 9h à 11h30, l'après midi de 14h à 16h30.

Locaux : Les activités se déroulent au Siège social ou à l'extérieur pour les activités sportives

CALENDRIER

Les activités se déroulent en dehors des vacances scolaires et jours fériés.

CONDITIONS D'ADHESION

Les activités se déroulant au siège social sont réservées aux habitants de St Cyr sur Loire depuis la journée des inscriptions (vers la mi-septembre) jusqu'à une date, fixée par le conseil d'administration, au-delà de laquelle les personnes habitant hors St Cyr sur Loire peuvent s'inscrire aux activités ayant encore des places disponibles.

Il est à noter que les activités de marche/randonnée sont ouvertes à tout moment depuis la journée des inscriptions à toute personne indépendamment de leur lieu de résidence.

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Pour les nouveaux adhérents, présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, et **pour les anciens adhérents** présentation de leur carte d'adhérent ou à défaut d'un justificatif de domicile.

Pour les activités sportives la fourniture d'un certificat médical de moins de trois mois est exigée.

COMMUNICATION : Comment nous contacter ?

Auprès des accueillantes et des animateurs au siège de l'association

Contact : Tél 02 47 77 00 15 Courriel : scal37@orange.fr